

régularisation PERECO

Mise en place du PERECO sur la base du client en mars 2023 mais la codification DSN n'était pas complète. Sur la DSN de mai il faut de ce fait envoyer en DSN les éléments manquants.

- [Régularisation Paie](#)
- [Régularisation DSN](#)

Régularisation Paie

Au niveau de la paie, la codification est quasi correcte.

Il faut tout de même régulariser la cotisation de prévoyance.

En effet, le PERECO ne doit pas alimenter la cotisation de prévoyance.

De ce fait, nous pouvons en effet corriger l'historique de la rubrique itérative B_COT_PREV sur mars 2023.

La régularisation automatique des tranches régularisera automatiquement les cotisations au niveau annuelle.

Après si le souhait est d'appliquer le fait générateur car il s'agit d'erreur de paie, cela est un peu plus compliqué car cela signifie qu'il faut simuler un recalcul de paie du mois de mars et régulariser l'ensemble de la population au niveau de la cotisation prévoyance.

Si la régularisation au niveau de la paie se fait, la DSN reprendra ce qui est en paie.

Régularisation DSN

Constat

Le bloc 78 code 02 est incomplet, le versement brut doit être pris en compte dans le calcul de la base plafonnée.

Ce n'était pas le cas sur la DSN de mars.

La base de cotisation BC_TR_A_PERCO a été créée afin de l'intégrer et envoyer la bonne base au niveau de la DSN.

Le bloc 78 code 03 est incomplet également. Il manque le montant du versement brut PERCO.

Il manquait également la déclaration nominative du forfait social pour l'abondement. Il faut donc régulariser le bloc 78 code 05 et ajouter un bloc 81 code 071 correspondant au taux 16%.

Actions

DSN > Gestion de la DSN Autres traitements > Régularisations DSN

Bloc 78 code 02

On aurait dû envoyer l'assiette de cotisation BC_TR_A_PERCO mais au lieu de cela on a envoyé le BC_TR_A_URSAFF qui ne prend pas en compte le versement PERCO.

Voici donc la formule à mettre au niveau de la régularisation

Formule 1 :

[_BC_TR_A_PERCO. MONTANT] - [BC_TR_A_URSAFF. MONTANT]

Sélectionner l'ensemble des salariés ayant eu un versement PERCO.

J'ai fait le test sur le salarié 43500.

Bloc 78 code 03

Pour cette rubrique, on aurait dû envoyer le montant du Brut + versement du PERCO, or sur mars

nous avons envoyé uniquement le brut.

Donc au niveau de la régularisation il faut envoyer uniquement le montant du versement PERCO

Formule 1:

[_PERECO_VERS. MONTANT]

Un sous bloc sera à ajouter car il manquait également le bloc 81 code 023 qui doit contenir le montant du versement PERCO

 S21.G00.78	Libellé	bloc 78 code 03	
 S21.G00.81	Période de rattachement	Mois Mars	Année 2023
	Bloc	S21.G00.81	
	Code	023-Sommes d'un CET réaffectées à un PERCO ou r...	
	Formule 1	[_PERECO_VERS.MONTANT]	✖
	Formule 2	0	✖
	Valeur 1	saisissez une valeur numérique	

S21.G00.81.003 : Montant total des sommes éligibles à cotisation individuelle, exonération ou réduction de cotisation individuelle.
S21.G00.81.004 : Montant de la cotisation individuelle, réduction de cotisation individuelle ou exonération de cotisation individuelle pour la période de rattachement.
S21.G00.81.007 : Taux de cotisation de la cotisation individuelle

Formule 1:

[_PERECO_VERS. MONTANT]

Formule 2 : mettre 0

Valeur 1 : je n'ai pas alimenté mais si il est nécessaire de l'alimenter mettre 0 également.

Bloc 78 code 05

Au niveau de la DSN de mars, seul le forfait social de 8% a été envoyé en DSN. Or il fallait également envoyé le forfait social à 16% correspondant à l'abondement.

Formule 1:

[_PERECO_ABOND. MONTANT]

Créer également un sous bloc , le bloc 81 code 071 qui va contenir les montants de cotisations pour le forfait social 16%

S21.G00.78	Libellé	bloc 78 code 05 Forfait social 16%	
S21.G00.81	Période de rattachement	Mois Mars	Année 2023
	Bloc	S21.G00.81	
	Code	071-contribution forfait social	
	Formule 1	[_PERECO_ABOND.MONTANT]	
	Formule 2	[_FORFAITSOC16.MTEMP]	
	Valeur 1	16	

S21.G00.81.003 : Montant total des sommes éligibles à cotisation individuelle, exonération ou réduction de cotisation individuelle.
S21.G00.81.004 : Montant de la cotisation individuelle, réduction de cotisation individuelle ou exonération de cotisation individuelle pour la période de rattachement.
S21.G00.81.007 : Taux de cotisation de la cotisation individuelle

Formule 1:

[_PERECO_ABOND. MONTANT]

Formule 2:

[_FORFAITSOC16. MTEMP]

Valeur 1:

16

Traitement des contrats clos

Sur la copie mise à ma disposition, aucun des salariés ayant eu des versements PERCO sur la paie de mars a un contrat clos.